

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

8 JUIN 2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**demandant une initiative rapide au Gouvernement wallon
afin de répondre aux problèmes actuels
que connaît le secteur de l'aide médicale urgente**

déposée par

M. D. Fourny

DÉVELOPPEMENT

Notre pays compte aujourd'hui cent quatorze hôpitaux, deux cents sites hospitaliers et quatre-vingt-une fonctions SMUR.

L'aide médicale urgente dans notre pays a fait l'objet, au cours des deux dernières décennies, de réformes qui peuvent être résumées comme suit :

- introduction de normes qualitatives au niveau des fonctions S.U.S. (soins urgents spécialisés) et P.P.C.U. (première prise en charge des urgences) ;
- introduction de fonctions SMUR d'aide médicale urgente extra-hospitalière ;
- qualification améliorée des intervenants médicaux.

Pourtant, l'aide médicale urgente souffre aujourd'hui de plusieurs problèmes sur le terrain.

1. *Dispatching* médical au niveau des centres d'appel unifiés «100» : il faut constater une pénurie croissante de médecins qualifiés pour diriger les diverses fonctions dans le respect des normes actuelles, les formations dispensées aux «*call takers*» étant largement insuffisantes pour faire face à certaines situations critiques où la «pose d'un diagnostic» permettra de gagner un temps précieux.

Il s'ensuit inévitablement une surutilisation des moyens lourds (SMUR), lorsque l'on sait que la pré-

sence d'un médecin n'est pas nécessaire dans plus de trois quarts des cas et n'apporte une vraie valeur ajoutée que dans moins de 10 % des cas.

Il s'ensuit également une surutilisation des fonctions S.U.S. par les patients pour des motifs ou pathologies qui relèvent de la médecine générale.

La formation des principaux intervenants doit donc être améliorée : la formation des ambulanciers, d'une part, mais également la formation médicale des préposés dans le système d'appel unifié «100», qui doit être introduite de manière standardisée.

2. La confrontation de systèmes G.P.S. hétérogènes : les centres d'appel unifiés «100» disposent d'un système G.P.S. alimenté par les bases de données «Belgacom», alors que les SMUR disposent d'un système G.P.S. performant alimenté par des bases de données mises à jour extrêmement régulièrement. Le service «100» ne peut dès lors fournir des indications précises de localisation, ou, alors, ces indications ne concordent pas avec les informations dont disposent les SMUR. Le problème s'intensifie lorsque la situation nécessite l'appel d'un vecteur hélicoptère et qu'il convient dès lors de lui communiquer les coordonnées plutôt que l'adresse.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

demandant une initiative rapide au Gouvernement wallon afin de répondre aux problèmes actuels que connaît le secteur de l'aide médicale urgente

Le Parlement wallon,

Considérant que le transport urgent des malades est une réalité quotidienne et que les Gouvernements ont le devoir de mettre en œuvre une gestion intelligente des effectifs de santé pour sauver des vies ;

Vu les retards qu'ont pris les réformes et améliorations qualitatives souhaitées en matière d'aide médicale urgente ;

Considérant, en outre, que l'aide médicale urgente souffre aujourd'hui d'un certain nombre de problèmes et de paradoxes :

- surutilisation des moyens lourds (SMUR) lorsque l'on sait que la présence d'un médecin n'est pas nécessaire ;
- surutilisation des fonctions S.U.S. (soins urgents spécialisés) par les patients pour des motifs ou pathologies qui relèvent de la médecine générale ;
- confrontation de systèmes G.P.S. hétérogènes ;

Considérant que la formation des principaux intervenants doit être améliorée : la formation des ambu-

lanciers, d'une part, mais également l'introduction de manière standardisée de la formation médicale des préposés dans le système d'appel unifié «100» ;

Invite le Gouvernement wallon :

- à interpeller les Ministres fédéraux de la Santé et de l'Intérieur afin d'aboutir, dans les meilleurs délais, à une mise en œuvre de solutions efficaces à ces problèmes ;
- à intervenir auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il agisse avec détermination afin de renforcer et d'optimiser le secteur de l'aide médicale urgente ;
- à présenter au Parlement wallon, et plus particulièrement à la Commission en charge de cette thématique, l'état d'avancement de la question d'ici quatre mois.

D. FOURNY